



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 12 avril 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-301

VÉLOGO - PROGRAMME DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE POUR GATINEAU - SAISON 2017

CONSIDÉRANT QUE VéloGO est le programme de vélopartage officiel de la région d'Ottawa-Gatineau depuis le printemps 2015;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie américaine CycleHop souhaite pour la troisième année de son implantation installer sept stations à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ces stations desserviront le centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE quatre de ces stations seront situées dans l'emprise ou en bordure de l'emprise de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Gatineau par le service de vélos en libre-service de la compagnie CycleHop pour les stations localisées sur le domaine public de la Ville, soit les stations Laval/Charlevoix, Wellington/Saint-Jacques, Allumettières/Laurier et Laurier/Sacré-Cœur. Cette occupation temporaire sera permise entre les mois d'avril et de novembre 2017 suite à l'émission d'un permis d'occupation du domaine public.

Adoptée

CE-2017-302

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE LYNN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Lynn, dossier RS-16-247, comme illustré au plan numéro CRO-16-556 du 7 mars 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Lynn	Nord	Entre le chemin Vanier et la rue Lynn	7 h à 17 h Lundi au vendredi

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-556 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-303

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -
IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES
RUES DE CANNES ET STÉPHANE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR -
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues de Cannes et Stéphane, dossier RS-17-12, comme illustré au plan numéro CRO-17-079 du 27 janvier 2017.

La signalisation requise sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de réaménagement de l'intersection.

Adoptée

CE-2017-304

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE EN ÉCLAIRAGE - WSP CANADA INC. - TRAVAUX DE
RÉFECTION DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS SPORTIFS AUX
PARCS LIMBOUR, DE LA RIVIERA, FONTAINE, HORMIDAS-GAMELIN ET DE
L'ÎLE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-WRIGHT, DE LIMBOUR, DE
TOURAINÉ ET DE BUCKINGHAM - DENISE LAFERRIÈRE, CÉDRIC TESSIER,
DENIS TASSÉ ET MARTIN LAJEUNESSE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-648 du 6 juillet 2016, adjugeait à la firme WSP Canada inc. un contrat pour des services professionnels d'ingénierie en éclairage (préparation des plans et devis et surveillance des travaux) d'un coût de 53 348,40 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc. a déposé une demande supplémentaire d'un montant de 24 296,52 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie non prévus au mandat;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande ce montant de 24 296,52 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie en éclairage :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le montant de 24 296,52 \$ incluant les taxes, qui représente le coût des travaux supplémentaires dans le cadre du projet de services professionnels d'ingénierie en éclairage.

Le coût total du contrat représente un montant de 77 644,92 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16005-028-08593	2 099,75 \$	Plan quadriennal - Parc et structures récréatives - Parc Limbour - Éclairage des terrains de balle
18-12010-015-08594	1 889,77 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II – Parc Riviera - Ajout d'éclairage - Terrain de tennis
18-17007-027-08595	15 676,73 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets 1, 2, 3 et plus - 16-3074 - Parc de l'Île – Éclairage du terrain de tennis
18-13006-003-08596	2 519,70 \$	Honoraires professionnels – Plan quadriennal des parcs, infrastructures récréatives et sportives - Communautaire – Mandats externes et location
04-13493	1 056,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 053,97 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-305

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR L'AUTOROUTE 50, ENTRE LA MONTÉE PAIEMENT ET LE BOULEVARD LORRAIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – DANIEL CHAMPAGNE, SYLVIE GONEAU ET JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit réaliser des travaux de réfection de la chaussée sur l'autoroute 50, entre la montée Paiement et le boulevard Lorrain, dans les deux directions;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débuter en juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'échelonnent sur environ 15 semaines;

CONSIDÉRANT QUE pendant les travaux, il n'y aura aucune fermeture complète sur l'autoroute, mais que certaines voies seront déviées sur la chaussée de la direction opposée;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux devant les bretelles d'entrée et de sortie de l'autoroute, ces bretelles ne seront pas accessibles;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour sera signalé lors des fermetures de bretelles;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de préparation (construction des voies de déviation, effacement du marquage, mise en place des New Jersey, etc.), de la mise en place de la couche de surface et du marquage de la chaussée, la circulation sur l'autoroute sera grandement affectée;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux préparatoires, de mise en place de la couche de surface ainsi que de marquage sur l'autoroute de nuit et le dimanche, le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à faire réaliser des travaux de réfection de la chaussée de l'autoroute 50 la nuit et le dimanche, entre la montée Paiement et le boulevard Lorrain, à l'été 2017.

De plus, ce comité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2017-306

CONFIRMATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GATINEAU À PRÉSENTER LES PIÈCES REQUISES POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE BERTHIAUME - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-883 du 26 octobre 2016, a octroyé un mandat à la firme Les consultants S.M. inc. pour assister la Ville dans le cadre du projet de reconstruction du poste de pompage Berthiaume, incluant la préparation de plans et devis préliminaires, définitifs et pour les documents d'appel d'offres, les services durant la construction pour un montant total de 201 769,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction du poste de pompage Berthiaume est assujéti à une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer la demande d'autorisation au nom de la Ville auprès des autorités compétentes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet touche la modification d'un poste de pompage d'égout sanitaire comprenant une surverse et que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a ajouté dernièrement de nouvelles exigences concernant les rejets et les débordements lors de la présentation d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme Les Consultants S.M. inc., 885, boulevard de la Carrière, bureau 102, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant au projet de reconstruction du poste de pompage Berthiaume, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la même firme à présenter aux autorités concernées, à l'intérieur d'une période de 60 jours une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur ou un biologiste, selon le cas, quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

De plus, ce comité confirme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville s'engage à :

- respecter les exigences de rejet et de débordement des postes de pompage Berthiaume et Leclerc;
- mettre en œuvre le programme de suivi des postes de pompage Berthiaume et Leclerc;
- transmettre les résultats du programme de suivi au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- effectuer l'évaluation de la capacité du poste de pompage (étalonnage) après la mise en service de l'ouvrage et de retourner les fiches révisées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée

CE-2017-307

SOUSSION 2016 SP 316 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DE CHAUSSÉES - BOULEVARD MALONEY OUEST, CHEMIN DE BELLECHASSE ET AVENUE DE LA COLLINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, S.E.N.C., au 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour les mandats de réfection de chaussées du boulevard Maloney Ouest, du chemin de Bellechasse et de l'avenue de la Colline, pour un montant total approximatif de 238 933,00 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 février 2017, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-026-08597	92 038,36 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3038 – Boulevard Maloney : Montée Paiement et boulevard de l'Hôpital
18-16003-025-08598	64 655,90 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3037 – Chemin de Bellechasse : Montée Paiement et chemin Saint-Amour
18-16003-023-08599	61 483,41 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3041 – Avenue de la Colline : Chemin d'Aylmer et rue Samuel-Edey
04-13493	10 390,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 364,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-308

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION - EQUINOXE JMP - AMÉNAGEMENT DU PARC CENTRAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-239 du 5 juillet 2016, adjugeait à la firme Équinoxe JMP un contrat pour les travaux d'aménagement du parc Central, d'un montant de 1 809 408,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 52 515,06 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 139179, 140258, 140939, 141976, 142791 et 143389;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Équinoxe JMP a déposé à la Ville une demande additionnelle de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de travaux supplémentaires a été analysée et qu'une entente est intervenue entre la Ville et l'entrepreneur Équinoxe JMP et que le Service des infrastructures recommande le paiement d'un montant de 85 914,32 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux non réalisés dus à des variations de quantités aux bordereaux de soumission d'un montant de 10 159,66 \$ incluant les taxes, peuvent être crédités du montant du contrat original;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 139179, 140258, 140939, 141976, 142791 et 143389 totalisant un montant de 52 515,06 \$ incluant les taxes;
- approuve le crédit d'un montant total de 10 159,66 \$ incluant les taxes, pour des travaux non réalisés;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 85 914,32 \$ incluant les taxes, dans le cadre du projet d'aménagement du parc Central;
- approuve le montant total des ordres de changement positifs de 138 429,38 \$ incluant les taxes, moins le crédit de 10 159,66 \$ incluant les taxes, ce qui porte l'ajustement au coût de soumission à 128 269,72 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 1 937 678,17 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-16003-001-08600	78 451,22 \$	Aménagement du parc Central - Travaux au parc Central
04-13493	3 736,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 726,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-309

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEUR-CONSEIL - CIMA+ S.E.N.C. - RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DU SECTEUR DES RUES LAVAL, KENT ET AUBRY AU CENTRE-VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-787 du 7 octobre 2015, adjugeait un mandat à la firme d'ingénieur-conseil CIMA+ S.E.N.C. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier des phases I, II et III du projet de réaménagement du secteur des rues Kent, Laval et Aubry au centre-ville de Gatineau pour un montant total approximatif de 914 476,60 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 134975, 136186, 138525, 139918, 140663, 141980, 142690 et 143949 ont déjà été approuvées pour un montant total de 82 925,72 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme, CIMA+ S.E.N.C., a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 12 831,22 \$ incluant les taxes, pour la conception et la surveillance d'éléments spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels seront nécessaires pour réaliser la surveillance en résidence, selon le taux journalier prévu au mandat, pour une période additionnelle évaluée à 28 jours de travaux en chantier pour un montant de 39 119,08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 134975, 136186, 138525, 139918, 140663, 141980, 142690 et 143949 d'un montant total de 82 925,72 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant de 51 950,30 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services additionnels requis pour le réaménagement urbain du secteur des rues Laval, Kent et Aubry au centre-ville de Gatineau portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 134 876,02 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 1 049 352,62 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-001-08601	47 437,55 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau- 15-3060 - HP – Laval, Kent et Aubry
04-13493	2 259,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 253,55 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-310

RENOUVELLEMENTS - 2015 SP 250 - FOURNITURE DE VÊTEMENTS POUR EMPLOYÉS COLS BLEUS ET CONTREMAÎTRES ET 2016 SP 019 - MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2016 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2016-252		Équipements de Sécurité Universel inc.	2015 SP 250 – Fourniture de vêtements pour employés cols bleus et contremaîtres	135 305,46 \$	20-04-2017 au 19-04-2018	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2016-273		<u>Section 1</u> Lignes Maska (92548783 Québec inc.) <u>Section 2</u> Lignco Sigma inc. <u>Sections 3 et 4</u> Triandridge Entreprises inc./Proligne	2016 SP 019 – Marquage de chaussée 2016	<u>Section 1</u> 177 739,42 \$ <u>Section 2</u> 167 367,33 \$ <u>Sections 3 et 4</u> 143 336,91 \$	13-04-2017 au 12-04-2018	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE les services désirent se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les services à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées pour les dossiers cités ci-haut.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-311

SOUSSION 2015 SP 249 - AUTORISER LE PAIEMENT D'ENTRETIEN ET DES RÉPARATIONS - LOCATION DE TRACTEURS, FAUCHEUSE ET TRACTEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-77 du 3 février 2016, adjugeait un contrat à la firme Carrière et Poirier Équipements Ltd pour la location de 15 tracteurs avec tondeuses, d'une faucheuse et d'un tracteur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.2 du cahier Devis engage la responsabilité de la Ville en ce qui a trait aux réparations provenant de tout bris suite à un usage abusif, d'un accident, de la négligence de la part d'un employé de la Ville ou suite à du vandalisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement de la somme de 29 666,78 \$ incluant les taxes, à la firme Carrière et Poirier Équipement Ltd pour les travaux de réparation sur les équipements loués pour la saison estivale 2016, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2015 SP 249.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-516	20 317,79 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Location à long terme - Machinerie
02-71425-516	6 771,93 \$	Terrains sportifs – Location à long terme - Machinerie
04-13493	1 290,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 286,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-312

SOUMISSION 2017 SI 056 - SERVICE D'ENTRETIEN DES JARDINIÈRES - SECTEURS D'AYLMER ET DE HULL - SAISON 2017 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Paysagiste Mathis Landscaping, 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, un contrat de service de jardinières horticulture pour les secteurs d'Aylmer et de Hull pour la saison 2017, pour un montant total de 64 989,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 mars 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-521-08604	49 974,18 \$	Horticulture et arboriculture – Entretien et réparation – Infrastructures
02-71430-628-08605	9 370,00 \$	Horticulture et arboriculture – Producteur d'horticulture
04-13493	2 826,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 819,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-313

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-50 AU MONTANT DE 307 728,21 \$ POUR LA PÉRIODE DU 11 AU 17 DÉCEMBRE 2016, B-51 AU MONTANT DE 434 611,40 \$ POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 24 DÉCEMBRE 2016, B-52 AU MONTANT DE 499 273,75 \$ POUR LA PÉRIODE DU 25 AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET B-53 AU MONTANT DE 282 643,91 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 JANVIER 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéro B-50 au montant de 307 728,21 \$ pour la période du 11 au 17 décembre 2016, B-51 au montant de 434 611,40 \$ pour la période du 18 au 24 décembre 2016, B-52 au montant de 499 273,85 \$ pour la période du 25 au 31 décembre 2016 et B-53 au montant de 282 643,91 \$ pour la période du 1^{er} au 7 janvier 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adopté

CE-2017-314

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-01 AU MONTANT DE 457 207,93 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 JANVIER 2017, B-02 AU MONTANT DE 70 744,15 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 JANVIER 2017, B-03 AU MONTANT 219 837,12 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 JANVIER 2017 ET B-04 AU MONTANT DE 862 966,25 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 JANVIER 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéro B-01 au montant de 457 207,93 \$ pour la période du 1^{er} au 7 janvier 2017, B-02 au montant de 70 744,15 \$ pour la période du 8 au 14 janvier 2017, B-03 au montant de 219 837,12 \$ pour la période du 15 au 21 janvier 2017 et B-04 au montant de 862 966,25 \$ pour la période du 22 au 28 janvier 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-315

SOUMISSION 2016 SI 306 - FOURNITURE D'UN CAMION (4 X 4) AVEC GRUE ET PLATE-FORME - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Duportage Ford ltée., 949, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, pour la fourniture d'un camion (4 x 4) avec grue et plate-forme pour un montant total de 69 600,09 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 janvier 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16001-004-08606	63 554,16 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Rattrapage - Cinq camions/fourgons (ratt)
04-13493	3 026,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 019,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-316

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE AÉRO 150 – 30 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront à l'aéroport dans le cadre du spectacle aérien en collaboration avec les Ailes d'Époque du Canada le 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les Snowbirds et la Patrouille de France feront partie de la programmation de cette édition de Aéro 150;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement et de la circulation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation sur certaines rues dans le secteur de l'aéroport dans le cadre de l'événement Gatineau en vol le 30 avril 2017, à savoir :

Stationnement interdit le 30 avril 2017 entre 10 h et 18 h des deux côtés des rues suivantes :

- Rue Arthur-Fecteau sur toute sa longueur;
- Chemin Industriel, entre l'adresse 255 et la bretelle d'accès de l'autoroute 50;
- Montée Dalton, entre le chemin Industriel et le 443, montée Dalton.

Le Service des travaux publics, Division de la voirie est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives du Service des infrastructures, Division de la planification et des services techniques (Circulation et sécurité routière), le tout selon le plan numéro G-15-027-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance Responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2017-317

SOUSSION 2014 SP 047 - FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION APCO P25 - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-995 du 9 décembre 2015, adjugeait à la firme Motorola Solutions Canada inc. un contrat pour la fourniture d'un système de radiocommunication APCO P25 pour un montant total approximatif pour 10 ans de 14 061 854,77 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE certains changements doivent être apportés au contrat afin de bien répondre aux besoins des usagers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 138170 pour le remplacement du type d'appareil radio pour le Service de sécurité incendie pour un montant de 84 938,93 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le Service de police à procéder à l'achat des appareils affectés à la Division des enquêtes pour un montant de 151 162,34 \$ et procéder aux divers changements requis afin de répondre aux besoins des usagers totalisant ainsi un crédit de 181 791,58 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de ces ajustements, s'élève ainsi à 14 116 164,46 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11049-001-08602	49 591,99 \$	Étude en radiocommunication - Étude en radiocommunication
04-13493	2 361,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 355,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-11049-006	10 770 \$		Étude en radiocommunication - Soumission 2014 SP 047
18-11049-007	26 124 \$		Étude en radiocommunication – Ajout de financement
18-11049-001		36 894 \$	Étude en radiocommunication - Étude en radiocommunication

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-318

APPROUVER LA DÉPENSE PRÉVUE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LES EXAMENS DE PROMOTION - SERGENT GENDARMERIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau requiert des services professionnels pour l'administration des examens de promotion – Sergent gendarmerie;

CONSIDÉRANT QUE ce service professionnel peut être dispensé uniquement par l'École nationale de police;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de service et qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir le service, et ce, en vertu de l'article 573.3, 2^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à l'École nationale de police pour les services professionnels d'administration des examens de promotion – Sergent gendarmerie pour un montant approximatif de 55 100 \$.

De plus, ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises relatives à ce dossier, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21603-411 – Police – Gestion des ressources humaines – Services professionnels et de génie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21603-411-08603	50 313,64 \$	Police - Gestion des ressources humaines – Services professionnels et de génie
04-13493	2 396,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 390,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-319

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-10 POUR UN MONTANT TOTAL DE 380 206,82 \$ POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 MARS 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-10 d'un montant de 380 206,82 \$ pour la période du 9 au 15 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-320

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 9

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 10 ainsi que la liste des embauches numéro 9 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	2 208,67 \$	13 au 17 mars 2017
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	520 754,12 \$	13 au 17 mars 2017
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	3 796,94 \$	13 au 17 mars 2017
Liste des embauches numéro 9	Embauches de personnel temporaire	99 900,70 \$	5 au 11 mars 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-321

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 10

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 12, la liste des réquisitions numéro 11 ainsi que la liste des embauches numéro 10 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	15 347,45 \$	20 au 24 mars 2017
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	523 321,85 \$	20 au 24 mars 2017
Liste des réquisitions numéro 11	Pièces de comptes à payer	4 384,62 \$	20 au 24 mars 2017
Liste des embauches numéro 10	Embauches de personnel temporaire	601 837,87 \$	12 au 18 mars 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-322

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-11 POUR UN MONTANT TOTAL DE 800 096,76 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 MARS 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-11 d'un montant de 800 096,76 \$ pour la période du 16 au 22 mars 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Certificat du greffier relatif à une correction d'écriture à la résolution numéro CE-2017-224 adoptée par le comité exécutif spécial le 14 mars 2017

CE-2017-323

SUBVENTION DE 16 000 \$ - LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE LA FERME MOORE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 16 000 \$ à l'ordre de la Coopérative de solidarité de la ferme Moore, 670, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 3G5, à titre de subvention pour le projet Le Terroir sur ma table.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	2 000 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer – Aménagement - Subventions
02-79932-972	2 000 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement - Subventions
02-79933-972	2 000 \$	Monsieur le conseiller Richard M. Bégin – District électoral de Deschênes – Aménagement - Subventions
02-79934-972	2 000 \$	Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement - Subventions
02-79935-972	2 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des- Trembles–Val-Tétreau – Aménagement - Subventions
02-79936-972	2 000 \$	Madame la conseillère Mireille Apollon – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement - Subventions
02-79937-972	2 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond- Aménagement- Subventions
02-79938-972	2 000 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79935-692	2 000 \$		Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District électoral du Manoir-des- Trembles–Val-Tétreau – Aménagement et équipement non capitalisable
02-79935-972		2 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des- Trembles–Val-Tétreau – Aménagement - Subventions
02-79936-692	2 000 \$		Madame la conseillère Mireille Apollon – District électoral de l'Orée- du-Parc - Aménagement et équipement non capitalisable
02-79936-972		2 000 \$	Madame la conseillère Mireille Apollon – District électoral de l'Orée- du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-324

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARTIN RIOPEL À TITRE DE CONTREMAÎTRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de contremaître, Division des opérations et des installations sportives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 18 avril 2017 au 16 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Martin Riopel à titre de contremaître, Division des opérations et des installations sportives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 18 avril 2017 au 16 septembre 2017.

Le salaire de monsieur Martin Riopel sera celui de la classe 2, échelon 6 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71301-135 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Temporaires – Non syndiqués et professionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adopté

CE-2017-325

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-CHARLES BEAUDRY À TITRE DE CHEF DE DIVISION - IMMOBILISATIONS ET GESTION DE LA DETTE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de division, Immobilisations et gestion de la dette (poste numéro FIN-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) du Service des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Jean-Charles Beaudry au poste de chef de division, Immobilisations et gestion de la dette (poste numéro FIN-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) du Service des finances sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Jean-Charles Beaudry est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-Charles Beaudry est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-326

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS DOUCET À TITRE DE CHEF DE DIVISION - RELATIONS DE TRAVAIL ET SUPPORT ADMINISTRATIF - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de division, Relations de travail et support administratif (poste numéro INC-CAD-032 au plan d'effectifs des cadres) du Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Denis Doucet au poste de chef de division, Relations de travail et support administratif (poste numéro INC-CAD-032 au plan d'effectifs des cadres) du Service de sécurité incendie sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Denis Doucet est établi selon la Politique salariale des employés cadres pompiers de la Ville de Gatineau.

Monsieur Denis Doucet sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Denis Doucet est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances dès son entrée en fonction.

Monsieur Denis Doucet aura droit au remboursement de frais de déménagement jusqu'à concurrence de 5 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-117 – Administration incendie – Réguliers – État majeur - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-327

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LUCIE BERGERON À TITRE DE COORDONNATRICE DE RESSOURCES EN VÉRIFICATION - BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins opérationnels réalisée au Bureau du vérificateur général;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de prolonger le contrat de travail de la ressource en poste à titre de coordonnatrice de ressources en vérification pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Lucie Bergeron à titre de coordonnatrice de ressources en vérification, au Bureau du vérificateur général, pour une période de sept ans et demi, soit du 28 avril 2017 au 1^{er} octobre 2024, selon les modalités du contrat de travail.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13610-115 – Vérificateur général – Régulier – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

CE-2017-328

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE DUMONT À TITRE DE RESPONSABLE - INSPECTION RÉSIDEN- TIELLE - SERVICE DE L'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Inspection résidentielle (poste numéro EVA-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'évaluation, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Stéphane Dumont au poste de responsable, Inspection résidentielle (poste numéro EVA-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'évaluation sous la gouverne du chef de division résidentielle.

Le salaire de monsieur Stéphane Dumont est établi à la classe 2, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Stéphane Dumont sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Stéphane Dumont est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. À l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-115 – Service de l'évaluation – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2017.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif